



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT



COMITÉ  
RÉGIONAL  
GRAND EST

# COMPÉTITIONS ET COVID-19

PROTOCOLE FÉDÉRAL  
et

modalités d'organisation dans le Grand Est

# Ordre du jour

1. Appel
2. Déroulement de la réunion en visio
3. Présentation du diaporama
4. Temps d'échanges



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT



COMITÉ  
RÉGIONAL  
GRAND EST

# 1. Appel

## 2. Déroulement de la réunion en visio

- ✓ Micro coupé
- ✓ Questions en cours de présentation à poser sur le tchat
- ✓ Diapo sera envoyé à l'ensemble des CD et clubs organisateurs dans la semaine
  - ✓ Temps d'échanges en fin de présentation



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT



COMITÉ  
RÉGIONAL  
GRAND EST

# 3. Présentation du diaporama

## En préambule :

**Cette présentation ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : si certains départements sont classés en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des mesures plus restrictives pour lutter contre l'épidémie.**

**Le principe retenu au niveau fédéral est d'organiser les compétitions. Des solutions alternatives sont possibles mais elles doivent rester exceptionnelles et ne doivent être mises en œuvre qu'en cas de difficulté majeure pour organiser l'évènement.**

## Référent COVID 19

**Le délégué fédéral du Comité Régional sera le référent COVID 19 sur site.**

**Il sera chargé de la mise en œuvre des mesures présentées dans ce document, en amont et lors de la compétition (en liaison avec un représentant du COL)**

## I. Avant la compétition : CD ou CR

- ✓ L'organisateur (=CD ou CR) devra donc élaborer le protocole spécifique à la compétition en lien avec le COL
- ✓ Le protocole spécifique de l'évènement devra être finalisé par l'organisateur (CD ou CR) 8 jours avant la compétition (il sera joint avec l'envoi de la version finale de l'ordre de passage + formulaire de participation aux compétitions). Ce protocole sera validé par le référent COVID 19 de la compétition.

## I. Avant la compétition : CD ou CR

L'organisateur prépare un planning de compétition de façon à éviter la présence d'un grand nombre de participants en même temps, en situation d'échauffement et/ou de compétition (maxi : 70 gyms par bloc).

# I. Avant la compétition : CD/CR : ordre de passage

- ✓ Pour cela des aménagements aux règles habituelles de gestion des ordres de passage seront mis en place : regroupement par club plutôt que par catégorie, fonctionnement par succession de blocs de compétiteurs plutôt qu'en continu.
- ✓ Il sera indiqué à côté de chaque horaire de palmarès l'obligation pour les compétiteurs et accompagnateurs de quitter le site de compétition. Ceci afin de limiter l'affluence des spectateurs!

## I. Avant la compétition : CD ou CR

- ✓ **Gestion des vestiaires : élaboration d'un planning d'utilisation des vestiaires en concordance avec les ordres de passage des gymnastes, en veillant à respecter le volume de personnes autorisées selon l'espace disponible, la distanciation de 1 mètre et le port du masque.**

## I. Avant la compétition : CD ou CR

- ✓ **Si une organisation de compétition est fortement impactée (ex : pas de possibilité de participation de certains clubs, compétition ne pouvant être organisée) : informer OBLIGATOIREMENT la FFG à l'adresse [competitioncovid19@ffgym.fr](mailto:competitioncovid19@ffgym.fr) + copie au gestionnaire du CD/CR**

## II. Avant la compétition : CD/CR ET COL

- ✓ Avant tout, les organisateurs doivent être attentifs aux mesures préfectorales ou municipales pouvant avoir un impact sur celui-ci (volume de participants maximum autorisé, interdiction d'accueil du public, interdiction de déplacement au sein d'un territoire ou entre différents territoires).
- ✓ Penser à consulter les sites des villes et préfectures!



CATÉGORIES	ZONE VERTE	ZONE D'ALERTE	ZONE D'ALERTE RENFORCÉE	ZONE D'ALERTE MAXIMALE	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Piscines couvertes (tous modes d'exploitation)	Autorisé	Autorisé	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles aux sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Formation MNS</li> <li>→ Continuité pédagogique (cf école)</li> <li>→ Protocoles sanitaires validés avec FMI adaptée</li> </ul>
Sport associatif en établissements de plein air (ERP de type PA) : bases de loisirs, stades, golf, courts de tennis... (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Protocoles sanitaires validés</li> <li>→ Pratiques encadrées</li> </ul>
Salles de sport privées	Autorisé	Autorisé	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Populations adultes = risque de transmission active du virus</li> <li>→ Espaces confinés</li> <li>→ Pas de port du masque possible</li> </ul>
Manifestations sportives espace public	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Maximum 10 personnes	Maximum 10 personnes	→ Droit commun des rassemblements dans l'espace public
Jauges autorisées	Max 5 000 personnes. Possibilité de dérogation à la hausse par le préfet	Max 5 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Jauge spectateurs (hors accrédités)</li> <li>→ Port du masque</li> </ul>
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé	Autorisé	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	→ Statuts / sujet légistique

## II. Avant la compétition : CD/CR ET COL

- ✓ Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe sportif, aux vestiaires, en salle d'échauffement, en salle de compétition, sanitaires, tribunes, buvette ou espace de restauration.
- ✓ Les tarifs d'entrée ne seront pas imposés : les COL proposent un tarif ou la gratuité avant approbation du CD/CR

## II. Avant la compétition : CD/CR ET COL

- ✓ Les organisateurs prévoient les horaires d'accès des gymnastes et entraîneurs en lien avec le planning compétitif.
- ✓ Le comité d'organisation local fournit les masques pour les bénévoles présents sur la compétition.

## II. Avant la compétition pour les COL

- ✓ Une attention particulière est apportée à l'organisation de l'accueil des compétiteurs et à l'entrée du public de façon à :
  - Respecter les mesures de distanciation (espacer les créneaux horaires d'entrée, marquage au sol de la distanciation) ;
  - Les informer des mesures barrières (affichage).

## II. Avant la compétition pour les COL

✓ Un rappel des règles essentielles est réalisé par l’affichage des visuels correspondants dans les différents espaces : à noter le port obligatoire du masque pour tous dès 11 ans (public) et dès 10 ans pour les sportifs.

✓ Les sens de circulation et les zones d’attente sont matérialisés.

Le comité d’organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

## II. Avant la compétition pour les COL

✓ Les visuels sont téléchargeables ici :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

## II. Avant la compétition : COL

- ✓ Le club organisateur (COL) devra retourner la nouvelle charte d'engagement et d'acceptation d'organisation de la compétition : les CD pourront s'en saisir...
- ✓ Il s'engagera à fournir un bilan financier réel à l'issue de la compétition dans le cas d'un résultat déficitaire  
**UNIQUEMENT**
- ✓ Il donnera des dates de disponibilité pour une visite possible sur site avec l'organisateur (CD ou CR)

## II. Avant la compétition pour les COL

- ✓ Buvettes :
- ✓ Les organisateurs doivent se référer strictement au protocole en vigueur pour les hôtels, cafés et restaurants. Ce document est disponible sur le site : [\*\*LIEN PROTOCOLE HCR\*\*](#)

## II. Avant la compétition pour les COL

- ✓ Les buvettes temporaires établies à l'occasion de manifestations sportives peuvent être autorisées par le maire de la commune pour une durée de 48h maximum, les boissons vendues ou proposées sont limitées aux boissons du groupe 1 et 3 et ces autorisations sont limitées à 10 par an et par association sportive agréée.

## II. Avant la compétition pour les COL : accueil du public

Dans les établissements X (=clos) ou PA (=plein air), et du fait de l'état d'urgence sanitaire : Outre le port du masque obligatoire, l'accueil du public se fait en respectant les règles cumulatives suivantes :

- 1° disposer d'une place assise ;
- 2° observer une distance minimale d'un siège entre chaque personne ou groupe de 6 personnes maximum qui sont venues ensemble ou qui ont réservé ensemble ;

## II. Avant la compétition pour les COL : accueil du public

- ✓ L'accueil de public debout :
- ✓ Il est recommandé que l'accueil du public debout dans les établissements sportifs recevant du public (ERP sport) ne disposant pas de tribune ou seulement de petite capacité, lors d'une manifestation sportive, soit autorisé dans le respect de certaines conditions : *port du masque et distanciation physique de 1 mètre, gestion du flux de personnes, respect des gestes barrières, information et communication auprès du public des mesures préventives.*

## II. Avant la compétition pour les COL : accueil du public

**Vous aurez la possibilité de mettre en place un système de réservation des places en tribune dans le cas où l'accès à celle-ci serait limité**

## III. Pendant la compétition

**Obligation de dépôt du formulaire FFGym de participation en compétition pour :**

- Les compétiteurs ;
- Les entraîneurs ;
- Les juges des clubs et les juges convoqués ;
- Les responsables du déroulement et les officiels du comité départemental, du comité régional ou de la fédération ;
- Les bénévoles du comité d'organisation local ayant accès aux espaces d'échauffement et au plateau de compétition.

**Ce formulaire est indispensable pour autoriser l'accès au complexe sportif et permettre la participation à la compétition. Il doit être rempli préalablement et déposé à l'endroit prévu à cet effet (salle d'échauffement), avec mention de la date et de l'horaire de dépôt.**

**Une vérification sera faite par le Délégué Fédéral et le Directeur de Compétition**

## III. Pendant la compétition

- ✓ L'organisateur (CD/CR) doit conserver les formulaires 15 jours à l'issue de la compétition, afin de faciliter l'identification de cas contacts si cela s'avère nécessaire.
- ✓ Chaque compétiteur doit également prévoir sa magnésie, son petit matériel en cas de besoin ainsi que sa bouteille d'eau et son gel hydroalcoolique. Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du gymnaste dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation.
- ✓ Prévoir un espace dédié à l'attente des gyms afin d'éviter les brassages
- ✓ Un seul photographe (régional) aura accès au plateau (pas d'accréditation pour les photographes clubs).

## III. Pendant la compétition

- ✓ Pour les échauffements, et dans la mesure du possible, proposer plus de surfaces d'échauffement afin d'éviter la concentration des gymnastes sur un espace réduit.
- ✓ les ordres de passage mis en place privilégieront les regroupements par club, par type de programme ou par catégorie.
- ✓ Le fonctionnement se fera par succession de blocs de compétiteurs plutôt qu'en continu.

## III. Pendant la compétition

- ✓ Aménagement du plateau compétitif en veillant au respect de la distanciation (1m) : zones d'attente des gymnastes et entraîneurs, jurys, table de direction, secrétariat informatique...
- ✓ Les jurys seront réduits afin de permettre la distanciation et de soustraire les charges pour les COL
  - ✓ La réunion des jurys doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels : appel du jury, rappel du protocole sanitaire, consignes essentielles pour le jugement.
- ✓ Des lingettes désinfectantes seront fournis par le CR pour le bio-nettoyage du petit matériel (souris, claviers, ordinateurs...) pour les compétitions régionales

### III. Pendant la compétition : palmarès

- ✓ Il conviendra de limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour les remises de récompenses (invités/élus/partenaires) : attestation à remplir
- ✓ Seuls les gymnastes des 3 premières places dans chaque catégorie devront rester.
- ✓ Les autres compétiteurs seront autorisés à quitter le site de compétition dès l'issue de leurs passages : les résultats seront transmis en direct ou en léger différé à l'adresse <https://live.ffgym.fr/home>
- ✓ Afin de ne pas allonger le temps de compétition, les palmarès peuvent être réalisés dans un espace spécifique aménagé dans la salle de compétition ou dans un autre espace.

## III. Pendant la compétition

### ✓ Affichage des palmarès :

- ✓ suite à ces mesures, les palmarès intermédiaires et définitifs ne seront plus affichés :
  - ✓ ni en salle d'échauffement
  - ✓ ni sur les espaces accessibles aux spectateurs

### III. Pendant la compétition

#### L'entretien de la salle de compétition :

- ✓ Le mobilier utilisé par les jurys, la direction de la compétition et le secrétariat informatique sera nettoyé à l'aide de lingettes désinfectantes mises à disposition par le CR/CD : *nettoyage par les convoqués*
- ✓ Nettoyage systématique des tapis : une fois par jour en fin de journée ou le matin : *nettoyage par le COL*
- ✓ Selon le protocole de nettoyage des moquettes prévu par la ville/le club, prévoir un nettoyage dès que besoin : *nettoyage par le COL et/ou ville*

## IV. Les aménagements par discipline

### 1. GAM GAF : durée de la compétition

- ✓ Allonger la durée des compétitions interdépartementales qui débiteront le samedi matin (si besoin)
- ✓ Réduction d'effectifs à prévoir pour les compétitions régionales qui sont déjà programmées sur 2 jours.
- ✓ Conserver les temps d'échauffement à l'agrès : 3-5 ou 6 min selon les catégories

## IV. Les aménagements par discipline

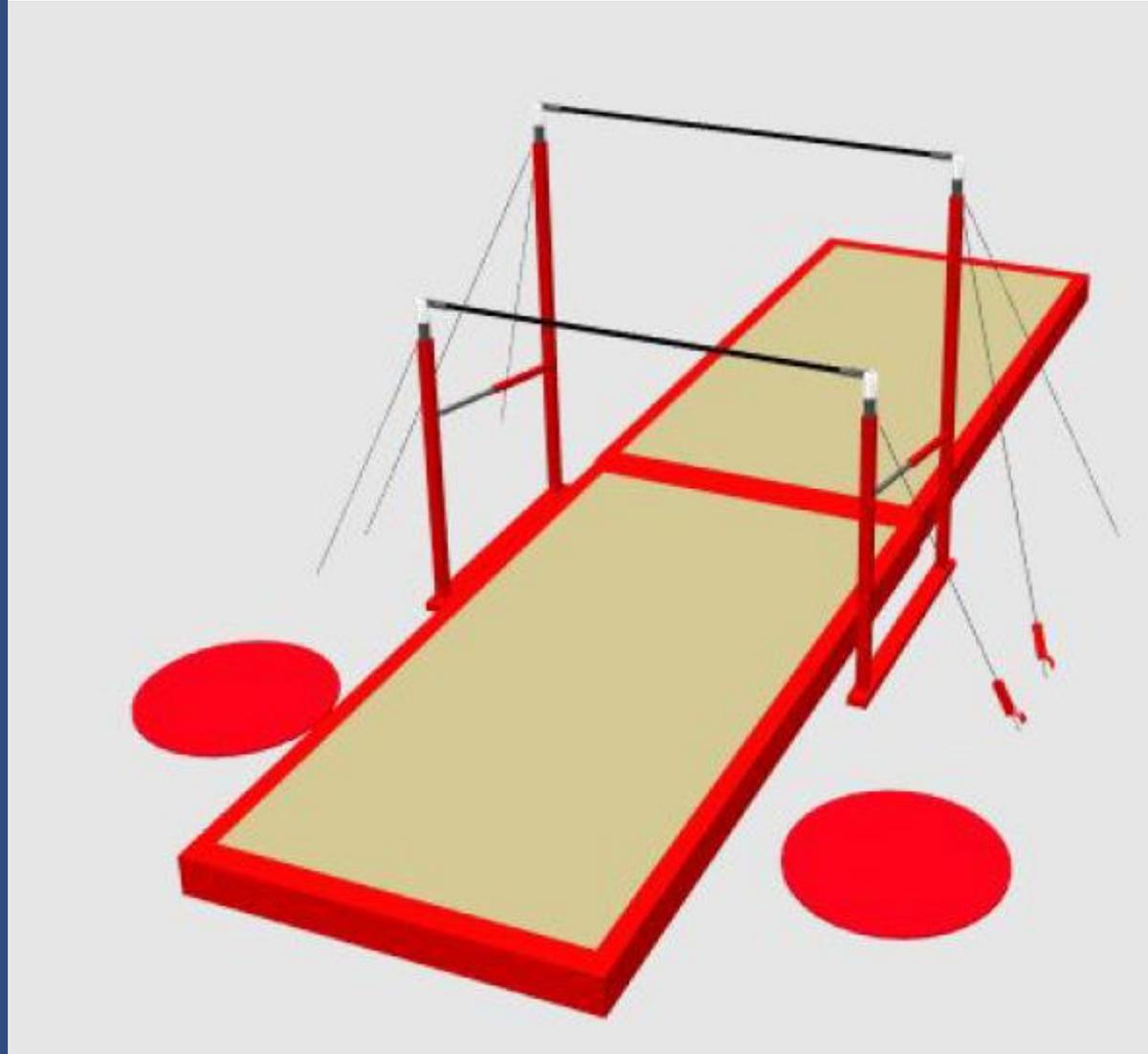
### 1. GAM GAF : Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition

- ✓ Une zone d'attente fixe par équipe ou par groupe d'individuels durant toute la durée de la compétition
- ✓ Au besoin, utiliser le bas des tribunes. La priorité est de permettre à un maximum de gymnastes de concourir (les CD doivent proposer à tous de concourir).
- ✓ Port du masque obligatoire durant les temps d'attente et déplacements pour tous les gymnastes de 10 ans et +.
- ✓ Matérialisation au sol de 2 "chambres d'appel" par agrès (tapis, moquettes ou cerceaux)
- ✓ Suppression du salut aux juges : lors du changement d'agrès
- ✓ Respect de la distanciation durant les temps d'échauffement sans masque

# 1. GAM GAF : Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition

- Gymnaste A dans chambre d'appel 1
  - - Dépose masque
  - - Désinfection mains
  - - Magnésie (sac perso)
  - - Passage
  - - Récupération
  - - Désinfection main avec son gel
  - - Pose masque
  - - Retour zone attente
- Gymnaste B dans chambre d'appel 2
  - - pendant passage Gymnaste A
  - - Dépose masque
  - - Désinfection mains
  - - Magnésie (sac perso)
  - - Passage
  - - Récupération
  - - Désinfection main avec son gel
  - - Pose masque
  - - Retour zone attente

# 1. GAM GAF : Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition



## IV. Les aménagements par discipline

### 1. GAM GAF : Diminution du nombre de juges

- ✓ Afin de limiter l'impact financier pour les COL et maintenir la dynamique de formation des juges pour les clubs, pour toutes les compétitions interdépartementales et région :
  - ✓ - GAF : 1 juge convoqué + 2 juges clubs (tirés au sort) par agrès et par plateau
  - ✓ - Juge convoqué établit la note D et supervise la note E
  - ✓ - Juges clubs établissent la note E
  - ✓ - GAM : 1 juge convoqué + 1 juge club (tiré au sort) par agrès

De manière générale pour les CD/CR : proposer de limiter le corps des juges à 3 personnes  
Et limiter, voire supprimer les "gyms navettes" qui apportent les notes vers le PC de saisie des notes

## IV. Les aménagements par discipline

### 2. Team Gym/AER: Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition

- ✓ 1 zone d'attente fixe par équipe ou par groupe d'individuels durant toute la durée de la compétition
- ✓ Au besoin, utiliser le bas des tribunes. La priorité est de permettre à un maximum de gymnastes de concourir.
- ✓ Port du masque obligatoire durant les temps d'attente et déplacements pour tous les gymnastes de 10 ans et +.
- ✓ Le podium pourra être placé à un endroit excentré de la zone compétition dans la salle pour les cérémonies protocolaires. Il est également envisagé de faire une remise des récompenses après chaque catégorie

## IV. Les aménagements par discipline

### 2. Team Gym/AER: Diminution du nombre de juges

- ✓ Afin de limiter l'impact financier pour les COL et maintenir la dynamique de formation des juges pour les clubs, pour toutes les compétitions interdép et région :
  - ✓ - TEAM : 1 juge convoqué par appareil (soit 3) + 2 juge club (tirés au sort)
  - ✓ AER : 1 responsable du jury convoqué + 3 juges clubs

## IV. Les aménagements par discipline

### 3. TR/TU: Diminution du nombre de juges

- ✓ Afin de limiter l'impact financier pour les COL et maintenir la dynamique de formation des juges pour les clubs, pour toutes les compétitions interdépartementales et régionales :
  - ✓ TR : 6 juges pour les compétitions fédérales et 8 juges pour les performances
  - ✓ TUM : 2 juges
- ✓ En terme de compétition, le tumbling, en fédéral, à besoin au minimum d'une compétition que ce soit au niveau interdépartemental, régional ou regroupement. On peut donc baisser le nombre de compétition à une seule (3 interdépartementales à conserver et régionale à annuler) !

## IV. Les aménagements par discipline

### 3. TR/TU: Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition

- ✓ 1 zone d'attente fixe par équipe ou par groupe d'individuels durant toute la durée de la compétition
- ✓ Au besoin, utiliser le bas des tribunes. La priorité est de permettre à un maximum de gymnastes de concourir.
- ✓ Port du masque obligatoire durant les temps d'attente et déplacements pour tous les gymnastes de 10 ans et +.
- ✓ Le podium pourra être placé à un endroit excentré de la zone compétition dans la salle pour les cérémonies protocolaires. Il est également envisagé de faire une remise des récompenses après chaque catégorie

## IV. Les aménagements par discipline

### 4. GAC : déroulement échauffement/compétition

- ✓ Ne pas mixer avec d'autres disciplines, l'intérêt du mix est lié à la présence de public
- ✓ Région : maintien de l'alternance entre double jury, avec passage toutes les 2min30.
- ✓ Inter département : simple jury, passage toutes les 5 minutes
- ✓ Temps à prévoir pour entrée et sortie des 6 unités.
  
- ✓ Organisation de l'échauffement, par groupe de 6 unités :
  - ✓ o 1ère zone : échauffement articulaire et éléments individuels = 30 minutes. Avoir une piste d'acrobatie pour les éléments individuels dynamiques
  - ✓ o 2ème zone : éléments collectifs et révision artistique = 30 minutes

## IV. Les aménagements par discipline

### 4. GAC : Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition

- ✓ - Sur le plateau de compétition :
  - ✓ o 6 zones différentes à positionner pour l'attente des 6 unités.
  - ✓ o Prévoir un passage pour l'entrée des 6 unités et un autre passage pour la sortie des 6 autres unités. Ou léger temps d'attente pour qu'il n'y ait pas de croisement de gymnastes.
- ✓ Port du masque obligatoire durant les temps d'attente et déplacements pour tous les gymnastes de 10 ans et +.
- ✓ Avoir son sac d'affaires avec soi (pour ne pas poser sur un banc un masque potentiellement contaminé)
- ✓ Avoir sa magnésie par unité

## IV. Les aménagements par discipline

### 4. GAC : Diminution du nombre de juges

- ✓ o Réunion des juges en visio dans les jours précédents la compétition
- ✓ o Organisation du jury : 8 juges (1 juge arbitre, 1 juge difficulté, 3 juges exécution, 3 juges artistique) positionnés en L autour du praticable (5 juges sur un bord et 3 autres à l'angle)

## IV. Les aménagements par discipline

### 5. GR : aspects généraux (qui pourrait concerner toutes les disciplines)

- ✓ limiter les spectateurs en limitant le nombre de parents par gymnastes (2 ou 3 max par gym).
- ✓ prévoir un dispositif de comptages : il est préconisé d'organiser un système de réservations. Les parents ayant effectués une réservation seront prioritaires à l'entrée, ensuite les autres personnes pourront entrer dans la limite des places disponibles (en fonction des autorisations de chaque salle).

## IV. Les aménagements par discipline

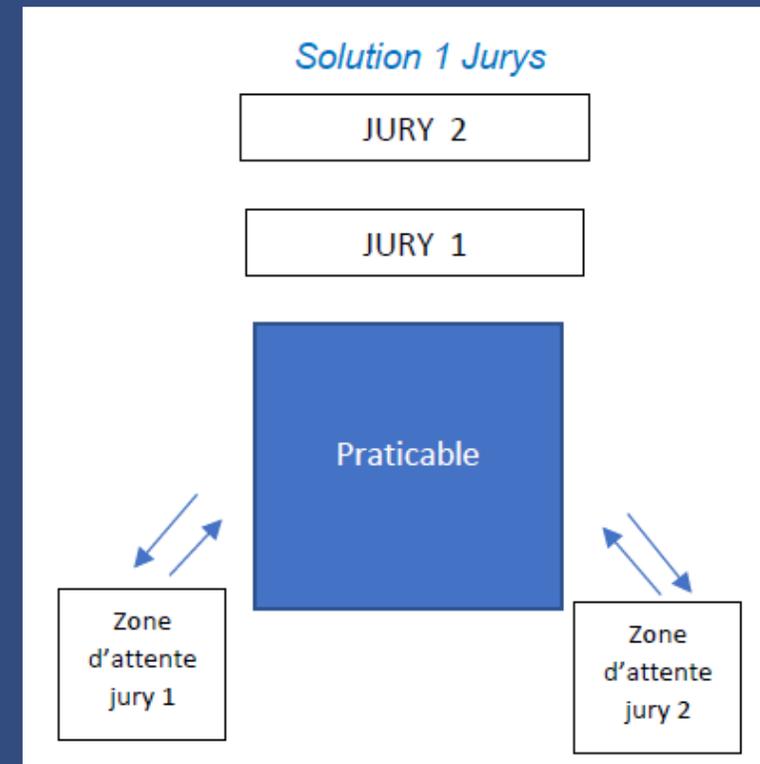
### 5. GR : déroulement échauffement/compétition

- ✓ - Diminuer au maximum le nombre de personnes se trouvant en même temps dans la salle :
  - ✓ En diminuant le nombre d'entraîneurs par club (un entraîneur pour 5 gymnastes max)
  - ✓ En aménageant les organigrammes :
    - ✓ Avec des rotations plus courtes, maximum 40 gymnastes par rotation, ce qui aura pour conséquence d'allonger le temps total de la compétition
    - ✓ Avec des palmarès intermédiaires à la fin de chaque rotation pour qu'il y ait moins de personnes dans les gradins en même temps
  - ✓ En diminuant les temps d'échauffement, limiter à 45' au total pour les Régionales et fédérales et à 1h pour les nationales

## IV. Les aménagements par discipline

### 5. GR: Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition

- ✓ - Sur le plateau de compétition :
- ✓ - Organisation de la circulation des gymnastes afin d'éviter au maximum leur croisement : Définir 2 zones de préparation afin d'éviter les croisements des gymnastes (cf.dessin ) 

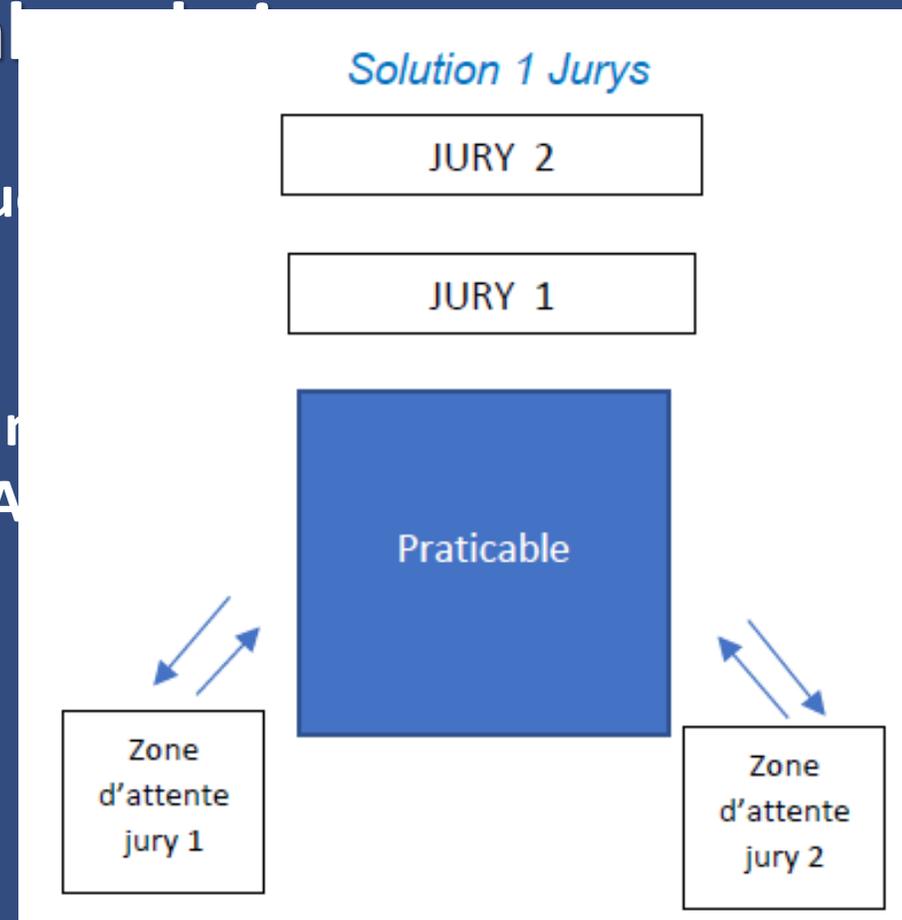


## IV. Les aménagements par discipline

### 5. GR : Diminution du nombre de jurys

✓ pour appliquer la distanciation (un mètre entre chaque jury) :

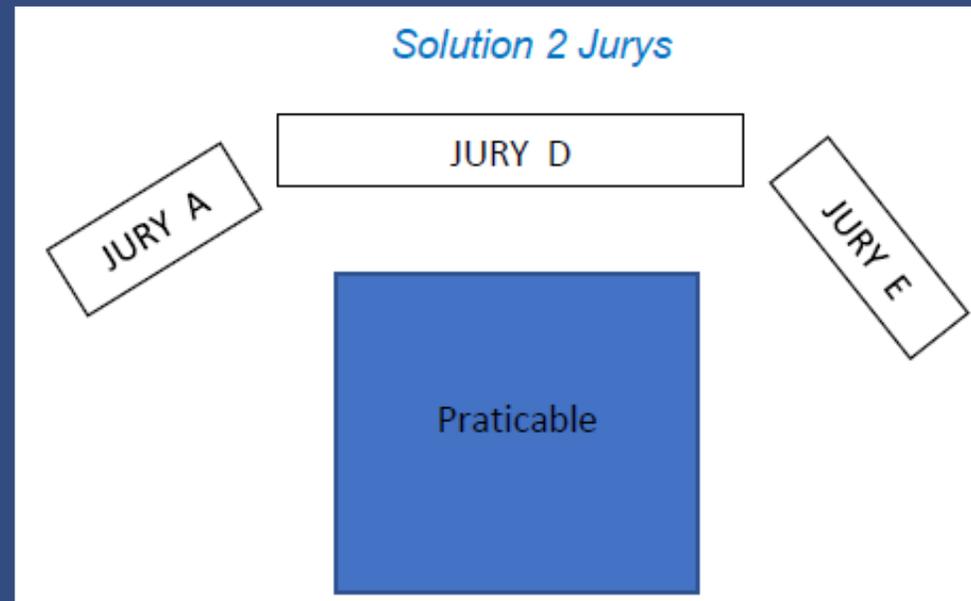
1. S'il y a la possibilité de mettre les juges sur 2 niveaux différents composés à minima de 9 juges (2D1-2D3-2A) permet à des juges moins expérimentés de juger.



## IV. Les aménagements par discipline

### 5. GR : Diminution du nombre de juges

2. S'il n'y a pas de possibilité de mettre 2 niveaux, soit on écarte les 2 jurys en positionnant les juges A et E sur les côtés en diagonale,



## IV. Les aménagements par discipline

### 5. GR : Diminution du nombre de juges

3. Soit le jury A et E officieraient sur les jurys en même temps (cela suppose des juges experts capable de juger sur les 2 jurys en même temps), dans ce cas le nombre minimum de juges serait de 14 :  $(2 D1- 2 D3) \times 2 + 3 A- 3 E$

#### *Solution 3 jurys*

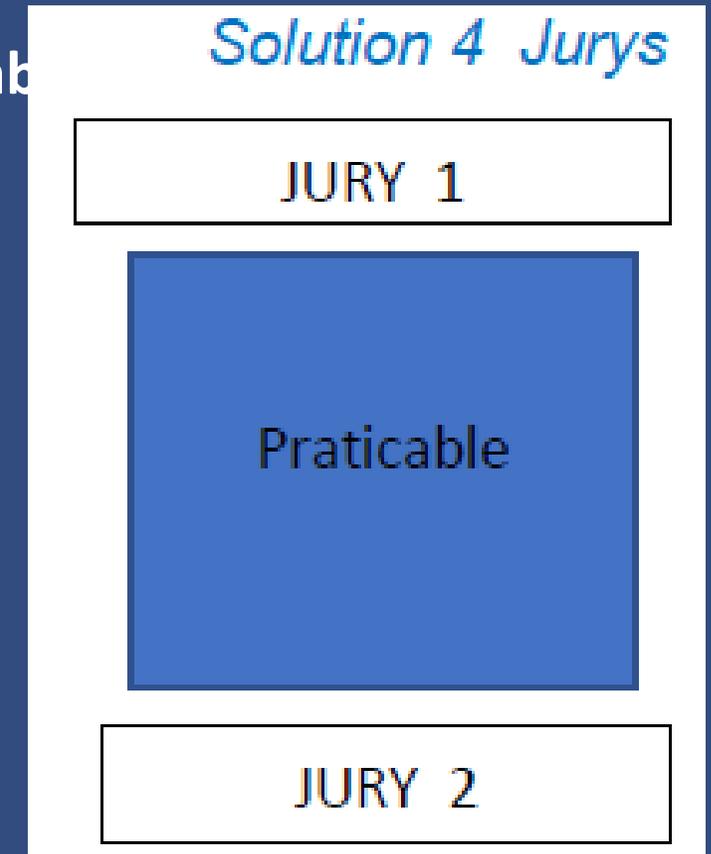
JURY 1 et 2 réduits en A et E

Praticable

## IV. Les aménagements par discipline

### 5. GR: Organisation spatiale et matérielle du plateau de compétition

4. Soit on positionne les 2 jurys des 2 côtés opposés du praticable



# 4. Temps d'échanges

# Merci de votre attention et de votre participation

Toutes les infos à jour sur le COVID ICI :  
<https://grand-est.ffgym.fr/INFO-COVID-19>